

L'école inclusive en Corrèze : dispositifs et personnes ressources

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée, par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers.

Bâtir une école plus inclusive constitue un enjeu fondamental d'équité. Rendre accessibles les savoirs et la connaissance bénéficie à tous les élèves, avec ou sans besoin particulier, reconnu ou non en situation de handicap.

Le livret de parcours inclusif (LPI) est la plateforme **obligatoire** qui permet de formaliser les réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves pour de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI à venir) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Les familles doivent pouvoir désormais consulter le LPI de leur enfant, vous trouverez dans les pièces jointes la procédure à leur communiquer.

La DSDEN 19 déploie, sur tout le territoire, 22 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) permettant une gestion de proximité des accompagnements des élèves en situation de handicap. Le suivi des jeunes est réalisé par une équipe de 8 enseignants référents.

D'autre part, dans le premier degré, une équipe mobile départementale d'enseignants spécialisés (EDEIS), au service des élèves en situation de handicap ou EANA, se déploie sur le département.

Une enseignante ressource autisme peut également apporter son expertise dans le premier comme le second degré.

En appui des établissements, un dispositif médicosocial, équipe mobile d'aide à la scolarisation (EMAS), peut intervenir pour des situations complexes ou critiques.

Un enseignant coordonnateur de scolarité, détaché auprès des CMPP, permet d'assurer le lien entre les équipes pédagogiques et celles des CMPP.

Des **ressources pour l'inclusion** sont disponibles sur :

- ▶▶ [l'espace ASH du site pédagogique de la DSDEN 19](#) ;
- ▶▶ [le blog ressources adaptées pour l'ASH Corrèze](#) géré par le SDEI.

Pour des **compléments d'information** :

- Catherine LAVERGNE, inspectrice de l'éducation nationale, conseillère technique de Monsieur l'inspecteur d'académie pour l'école inclusive : catherine.lavergne@ac-limoges.fr ;
- service départemental de l'école inclusive : ecoleinclusive19@ac-limoges.fr ;
- guichet unique AESH : aesh19@ac-limoges.fr ;
- enseignement adapté, secrétaire de la CDOEA : cdoea19@ac-limoges.fr.

En **pièces jointes** :

- service départemental de l'école inclusive ;
- livret de parcours inclusif ;
- carte des PIAL ;
- carte des enseignants référents ;
- carte du pôle EDEIS et plaquette de présentation ;
- fiches de saisine de l'enseignante ressource autisme et lettre de mission ;
- fiche de saisine EMAS et plaquette EMAS ;
- lettre de mission de l'enseignant coordonnateur de scolarité CMPP et coordonnées.

Service départemental de l'école inclusive (SDEI)

- » [Organigramme](#)
- » [Page](#)

Livret de parcours inclusif (LPI)

- » [Procédure d'accès des familles et guide d'utilisation](#)
- » [Procédure d'accès simplifiée](#)
- » [Page](#)

Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

- » [Carte des PIAL](#)
- » [Écoles et établissements par PIAL](#)
- » [Page](#)

Enseignants référents

- » [Carte des secteurs des enseignants référents](#)
- » [Coordonnées des enseignants référents](#)
- » [Secteurs des enseignants référents zones urbaines](#)
- » [Page](#)

Pôle EDEIS

- » [Carte des secteurs EDEIS](#)
- » [Plaquette de présentation](#)
- » [Page](#)

Enseignant ressource autisme

- » [Fiche de saisine premier degré](#)
- » [Fiche de saisine second degré](#)
- » [Page](#)

Équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS)

- » [Plaquette de présentation](#)
- » [Fiche de saisine \(Word\)](#)
- » [Fiche de saisine \(PDF\)](#)
- » [Page](#)

Enseignant coordonnateur de scolarité CMPP

- » [Lettre de mission](#)
- » [Page](#)